

# BUREAU

**Séance du 21 février 2020**

**Délibération BU\_20200221\_008**

**Gestion du patrimoine du SDIS 36 - Mise à disposition d'un agent de l'Office Public de l'Habitat, d'Aménagement et de Construction de l'Indre (OPAC 36)**

**VOTE : Adopté par 4 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)**

**1 membre(s) étant absent(s)**

## **LE BUREAU**

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 14 décembre 2016 portant délégation au bureau ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 modifié, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu le projet de convention entre l'Office Public de l'Habitat, d'Aménagement et de Construction de l'Indre et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Indre ;

## **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** - La convention relative à la mise à disposition d'un agent de l'Office Public de l'Habitat, d'Aménagement et de Construction de l'Indre auprès du SDIS de l'Indre est approuvée et Monsieur le Président est autorisé à signer.

**Article 2.** - Les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget de l'établissement - article 6218 autres personnels extérieurs.

**Serge DESCOUT**